



CONSEIL DU LIVRE

Note au Gouvernement de la Communauté française

16 juillet 2009

Préambule

Conscient du fait que la Communauté française sera conviée à contribuer à l'effort budgétaire rendu nécessaire par la dernière crise économique, le Conseil du Livre tient à rappeler son argumentaire de 2001 sur la situation du livre et de la lecture en Communauté française et qui garde aujourd'hui encore toute son actualité.

Alors que, dans notre société de la connaissance, la lecture et le livre sont des facteurs essentiels de développement de la pensée et de l'émancipation sociale, d'éducation et de formation dont tous les acteurs politiques relèvent le caractère prioritaire, le secteur du livre fait l'objet depuis des décennies d'un sous-financement structurel puisqu'il représente aujourd'hui à peine 3% des dépenses culturelles (audiovisuel compris). Cette insuffisance de moyens alloués à la politique du livre et de la lecture a amené le Conseil du Livre à demander auprès du Gouvernement de la Communauté française qu'il procède à un rattrapage budgétaire progressif en faveur de ce secteur notamment afin d'assurer et d'amplifier le soutien à la création, la traduction, l'édition, la librairie, la lecture publique, la présence du livre dans les écoles et enfin l'entrée du livre dans le monde numérique. Malgré la crise économique, ce refinancement reste une priorité pour un secteur qui est porteur d'emplois, qui reste la première industrie culturelle et qui réalise la meilleure performance à l'exportation.

Par ailleurs, des domaines importants de la politique du livre, comme les bourses à la création d'auteurs ou d'illustrateurs, les soutiens à la traduction ou à la promotion du livre, les aides à la librairie, s'inscrivent rarement dans des dispositions décrétales ou des contrats-programmes susceptibles de garantir l'avenir. Il ne faudrait pas que cette spécificité de la politique du livre contribue, en ces temps de crise, à fragiliser davantage ce secteur déjà défavorisé.

Recommandations

Dans cet esprit le Conseil du livre souhaite défendre prioritairement des mesures sans impact négatif sur le budget de la Communauté française et qui pourraient stimuler la chaîne du livre et renforcer ses acteurs et leurs productions.

1. Au niveau fédéral

- Obtenir des tarifs postaux préférentiels pour l'envoi des livres tant en Belgique que hors des frontières.
- Réglementer le prix du livre dans le sens du prix unique.
- Obtenir qu'il soit mis fin aux distorsions de concurrence en matière de prix du livre francophone de par le cloisonnement transnational dans la même zone linguistique européenne, les libraires belges devraient pouvoir acheter à même prix que leurs collègues français les livres demandés par les consommateurs et les acheteurs institutionnels belges.
- Faire évoluer la définition fiscale du livre de manière à y inclure tous ses supports y compris le support numérique, cette évolution devant permettre l'application du taux réduit de TVA de 6 % au livre numérique.
- Etendre au secteur du livre, particulièrement dans le domaine du numérique, des incitants fiscaux aux investissements (tax-shelter) mis en place jusqu'à présent dans le secteur de l'audiovisuel.
- Créer des synergies entre les programmes de numérisation aux différents niveaux de pouvoirs : communautés, fédéral et Europe.

- Renforcer les droits d'auteur des créateurs et mettre en place des mécanismes qui permettent d'endiguer sur Internet les échanges illégaux d'œuvres protégées.

2. Au niveau des Régions

- Renforcer le soutien à l'exportation du livre.
- Consolider et développer les soutiens aux programmes de numérisation des auteurs des éditeurs et des libraires.

3. Au niveau de la Communauté française

Avec l'Administration générale de l'enseignement

- Poursuivre le renforcement des synergies entre Culture et Enseignement en matière de politique du livre et de la lecture, notamment en amplifiant les actions de la Cellule-Enseignement dans ce domaine.
- Mieux promouvoir l'utilisation des manuels scolaires dans la formation initiale et dans la formation continue des enseignants.
- Sensibiliser et former les enseignants à la littérature de jeunesse.
- Renforcer les liens écoles-bibliothèques publiques.
- Remplacer l'actuelle procédure d'agrément par une labellisation pédagogique garantissant à l'enseignant que le manuel est conforme aux socles de compétences et programmes, cette labellisation étant une indication pédagogique et non une condition d'accès aux crédits pour les établissements scolaires.

Avec les autres composantes de la Communauté française

- Renforcer les missions culturelles de la RTBF au service du livre.
- Favoriser l'emploi des auteurs dans les institutions reconnues et/ou subventionnées par la Communauté française (cf. l'Avis n°35 de mars 2007, Mieux soutenir la création en Communauté française de Belgique).
- Centraliser l'information permettant d'identifier les appels à projets européens concernant les métiers du livre, de les diffuser à tous les niveaux de la filière du livre et de seconder les candidats soumissionnaires dans leurs démarches.
- Rechercher des financements alternatifs pour la politique du livre et de la lecture.
- Répertoire et sérier l'ensemble des financements régionaux et fédéraux existants.
- Encourager une mise en commun des expériences.
- Assurer la présence d'un représentant de la chaîne du livre au sein du conseil d'administration de la s.a. START afin d'encourager l'émergence de projets issus de la chaîne du livre.
- Encourager à inscrire, dans les normes définies par la Communauté française, les projets de développement numérique produits en Communauté française.

Afin de mettre en pratique ces mesures, le Conseil du livre suggère la constitution, à l'initiative du Ministre de la Culture, d'une plateforme transinstitutionnelle pour la politique du livre permettant d'inviter tous les niveaux institutionnels de la Communauté française à agir de concert de manière structurelle pour le développement de la chaîne du livre, au confluent de toutes les activités intellectuelles.

Au-delà de ces recommandations plus structurelles que budgétaires, le Conseil du livre estime qu'il est urgent de prendre en compte les nécessités du développement numérique de la chaîne du livre sous peine de voir disparaître certains de ses acteurs et de mettre en péril la production culturelle et intellectuelle en Communauté française.

Dans cet ordre d'idée, il souligne l'importance du contenu de son Avis n° 38 de mai 2009 sur « Le développement du numérique et la chaîne du livre » (voir annexe) et en réitère les recommandations.